

Image not found or type unknown



Surendettement quel recours

Par **angel_old**, le **29/10/2007 à 14:25**

J'ai rendu un dossier de surendettement il y a 6 ans maintenant.j'avais cru comprendre que si ma situation n avait pas evolué dans les 5ans suivant,il réétudierais mon dossier et qu'une suppression de la dette pourrait etre possible.a ce jour j'ai du refaire un dossier de surendettement pareil au premier et en definitife je ne peux pas demander une suppression mais un gel de la dette.donc je suis repartie pour etre dans la meme situation encore longtemps.quel recours ai-je pour demander une suppression de cette dette?

Par **papa tango charly_old**, le **30/10/2007 à 19:01**

je crains fort que le seul moyen d'effacer une dette est le remboursement, ou la disparition du débiteur...

Par **LEEKIM**, le **19/11/2007 à 20:22**

Bonsoir Angel,rnrnJ'aimerais savoir quel âge vous avez ?